

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les Régions plébiscitent les SRDEII

Clémence Villedieu | A la Une finances | Actu experts finances | France | Publié le 13/07/2021

Pour sa première édition, le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) a fait ses preuves. Les pistes de travail sont déjà lancées pour faire évoluer ces SRDEII. Décryptage.



[1]

La Bretagne qui, dès 2013, avait adopté un schéma économique volontaire, décline une stratégie axée sur la vocation productive et industrielle du territoire. « Avec la loi NOTRe, nous avons dû renforcer le travail partenarial avec les intercommunalités en élaborant le nouveau schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation » déclare Laurence Fortin, vice-présidente chargée de l'aménagement territorial, l'économie, l'innovation, l'artisanat et les TPE. Avec le SDREII, la loi donne aux régions une compétence exclusive pour « définir les orientations relatives aux aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation, d'aides à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises ainsi que les orientations relatives à l'attractivité du territoire et au développement de l'économie sociale et solidaire ». (art.L.4251-13 du CGCT).

Déclinaisons territoriales

La Bretagne, le Grand Est et les Pays de la Loire ont décliné leur stratégie par conventionnements avec les EPCI. « Les pactes offensive Croissance emploi donnent une direction laissant aux territoires les modalités pour l'appliquer » assure Lilla Merabet, Vice-présidente Compétitivité, Innovation et Digital de la Région Grand Est. Au partenariat décliné avec chaque EPCI s'ajoute, dans le Grand-Est, la mise en place de nouvelles agences économiques et le lancement fin 2018 du réseau des développeurs. « Dans les Pays de La Loire, nous avons proposé aux développeurs des départements de rejoindre l'agence régionale, Solutions&Co, et de prendre en charge un portefeuille d'EPCI. Ils sont quinze et ils accompagnent le réseau des développeurs des EPCI » illustre le vice-président, Paul Jeanneteau ^{(1) [2]}.

Un socle partenarial renforcé avec la crise

Depuis un an, la Bretagne qui a créé sept Espaces territoriaux a renforcé les compétences de ces directions par compétences. « Avec la crise, les liens entre la Région et les intercommunalités ont permis de travailler de manière plus étroite en instaurant des réunions bimensuelles avec l'ensemble des présidents des EPCI » complète Laurence Fortin. La Bretagne a mis en place un fonds financé par les deux niveaux de collectivités : le fond covid pour les entreprises (1€ par habitant pour la région et 1 € par habitant pour l'EPCI). Un avis confirmé par Paul Jeanneteau. « Lorsque nous avons pensé à créer le fonds résilience pour les entreprises, il nous a suffi de les joindre et la décision a été prise très rapidement. Le fonds est cofinancé par la Région, la Banque des territoires, les cinq départements et les 72 EPCI».

Et pour demain ...

Pour Lilla Merabet, « des sujets majeurs devront être abordés comme le territoire industriel, la transition numérique, la cybersécurité et bien entendu la décarbonation de l'économie. La région devra permettre aux territoires de mieux identifier des potentiels de spécialisation ». Selon Laurence Forti, « avec le nouveau schéma, il faudra réintégrer les acteurs économiques, un peu perdus de vue dans la mise en œuvre opérationnelle du SRDEII ». Enfin, conclut Paul Jeanneteau, « la cybersécurité des entreprises, l'intelligence artificielle, la numérisation des entreprises, l'international et toujours l'innovation devront être à l'ordre du jour pour suivre les évolutions de l'économie ».

Impact de la crise sur l'emploi dans les régions

Selon Régions de France ^{(2) [3]}, entre fin décembre 2019 et fin décembre 2020, la baisse du taux de croissance moyen de l'emploi privé est de -1,65%, un choc qui pèse fortement sur toutes les Régions, à l'exception de la Réunion, la Guyane et la Corse. La région Auvergne-Rhône-Alpes et la Région Ile-de-France sont, à l'inverse, les plus impactées. sur les 81 secteurs étudiés, vingt ont connu des taux positifs (contribuant à une hausse d'environ 74000 emplois) et 61 des taux négatifs (baisse de 385 000 emplois environ). Les secteurs épargnés sont les activités vétérinaires (+5,55%), les services d'information (+2,64%) et les travaux de construction spécialisée (+2,30%). Les secteurs les plus touchés sont les activités créatives, artistiques et de spectacle (-18,04%), l'hébergement (-16,49%), les agences de voyage (-13,64%) et les activités sportives, récréatives et de loisirs (-11,65%). Différencié selon les secteurs, l'impact de cette crise varie selon les Régions mais aussi les zones d'emploi.